



Aerenzdallgemeng

# CONVOCAATION

Le conseil communal est invité de bien vouloir se réunir **le mercredi, 3 juin 2026 à 09h00 le matin** à la salle de séances ordinaire du conseil communal, 18, rue de Larochette à Medernach pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## Séance publique :

- 1) Etat des restants à recouvrir à la clôture de l'exercice 2025 (présentation par le receveur communal).
- 2) Approbation de l'organisation scolaire provisoire pour l'année scolaire 2026-2027 (présentation par la présidente du comité d'école).
- 3) Approbation du plan d'encadrement périscolaire pour l'année scolaire 2026-2027 (présentation par la présidente du comité d'école).
- 4) Approbation du suivi du plan de développement scolaire pour la période 2024 à 2027 (présentation par la présidente du comité d'école).
- 5) Etablissement du programme pour la mise en état de la voirie rurale pour l'année 2027.
- 6) Approbation de la résolution relative à la sortie du nucléaire et au développement des énergies renouvelables.
- 7) Approbation du décompte pour la construction d'une nouvelle mairie à Medernach.
- 8) Modification temporaire urgente du règlement de la circulation à l'occasion des travaux au réseau de canalisation et de l'eau potable à Medernach (« Gruecht ») – confirmation.
- 9) Création d'un poste de secrétaire communal dans la carrière A2.
- 10) Approbation de titres de recette.
- 11) Demandes de subside.
- 12) Communications du collège échevinal et questions du conseil communal.

## Séance à huis clos :

- 13) Proposition d'affectation et/ou de réaffectation pour un poste vacant au cycle 1 à raison de 100% et à durée indéterminée dans l'enseignement fondamental de l'école « Am Weier » (C1 1p 100%).

Administration communale  
de la Vallée de l'Ernz

18, rue de Larochette  
L-7661 Medernach

Tél. : 83 73 02-1  
Fax : 87 96 65

secretariat@aerenzdall.lu  
www.aerenzdall.lu



Aerenzdallgemeng

# CONVOCAATION

- 14) Proposition d'affectation et/ou de réaffectation pour un poste vacant au cycles 2 à 4 à raison de 100% et à durée déterminée pour l'année scolaire 2026-2027 dans l'enseignement fondamental de l'école « Am Weier » (C2-4 1p 100% 2026/2027).
- 15) Proposition d'affectation et/ou de réaffectation pour un poste vacant au cycle 1 à raison de 100% et à durée déterminée pour l'année scolaire 2026-2027 dans l'enseignement fondamental de l'école « Am Weier » (C1 1p SUR 100% 2026/2027).
- 16) Proposition d'affectation et/ou de réaffectation pour un poste vacant projet (accueil et de leçons du contingent) aux cycles 2 à 4 à raison de 100% pour l'année scolaire 2026-2027 dans l'enseignement fondamental de l'école « Am Weier » (C2-4 1p ACC 100% 2026/2027).
- 17) Affaires de personnel – démission d'un fonctionnaire communal.

Ainsi donné à Medernach, le 28 mai 2026,

Pour le collège des bourgmestre et échevins ;  
Le bourgmestre, La secrétaire,



Administration communale  
de la Vallée de l'Ernz

18, rue de Larochette  
L-7661 Medernach

Tél. : 83 73 02-1  
Fax : 87 96 65

secretariat@aerenzdall.lu  
www.aerenzdall.lu

### **Art. 18 de la loi communale du 13 décembre 1988**

Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième ou la troisième fois que la convocation a lieu ; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil, qui sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le Ministre de l'Intérieur.